

Grammaire : les fonctions sujet, complément d'agent et compléments d'objet ; voix et constructions du verbe (3^{ème})

I. La fonction sujet du verbe

Corpus

1. Une ombre s'avança d'un pas hésitant..
2. D'un pas hésitant s'avança une ombre.
3. A-t-il bien répondu ?
4. Alors, dit-elle, où aller ?
5. Il tombe une pluie fine.
6. Ne pas fumer est utile à la santé.
7. Il frappa, puis entra.
8. La bataille qui s'est déroulée a été terrible.
9. Une dizaine de personnes s'est présentée.

1. Repérage du sujet

- Le sujet fait varier le verbe en personne (1^{ère}/ 2^{ème} / 3^{ème}) et en nombre (singulier / pluriel).
- On peut l'identifier en posant la question « qui est-ce qui » devant le verbe.

2. Place du sujet

- a) Le sujet est généralement placé devant le verbe. (ex 1)
- b) Il peut être placé après le verbe
 - pour des raisons de style (ex 2)
 - dans une phrase interrogative (ex 3)
 - dans une proposition incise (ex 4)

Remarque : certains verbes se construisent avec un sujet grammatical placé devant le verbe et un sujet logique placé après le verbe (ex 5).

3. Nature du sujet

- Un nom ou un GN (ex1)
- Un pronom (ex 3)
- Un verbe à l'infinitif (ex 6)

Remarque : le sujet du verbe peut être sous entendu (ellipse) (ex 7).

4. Accord sujet – verbe : cas particuliers

- Le sujet est le pronom relatif « qui » : il faut faire l'accord en genre et en nombre avec l'antécédent. (ex 8)
- Le sujet est un nom collectif (la foule, la moitié...): l'accord se fait généralement au singulier. (ex 9). Le pluriel est parfois toléré.

II. Les constructions des verbes

Corpus

1. Il a plongé.
2. Le chien a mordu son maître.
3. Elle ressemble à sa sœur.
4. Il envoie des fleurs à son amie.

5. Il parle de ses vacances à son amie.
6. Que veux-tu ?
7. Ces cadeaux, tu les as aimés ?
8. L'erreur que tu as commise était grossière.

1. Un verbe peut être intransitif, c'est à dire qu'il n'est pas suivi d'un complément d'objet. (ex 1)

2. Un verbe peut être transitif, c'est à dire qu'il peut être suivi d'un ou de plusieurs compléments d'objet.

a) Un **verbe transitif direct** est suivi d'un **complément d'objet direct**. (ex 2)

b) Un **verbe transitif indirect** est suivi d'un **complément d'objet indirect**. (ex 3). Le COI est toujours introduit par une **préposition** : à, de, pour

Remarque : certains verbes peuvent être suivis de deux compléments d'objet : l'un est essentiel (COD ou COI). L'autre peut être supprimé : c'est un **complément d'objet second** (COS) (ex 4 et 5)

3. Remarques sur l'ordre des mots et l'orthographe

- a) Le CO peut être placé avant le verbe
 - si le CO est dans une phrase interrogative (ex 6)
 - si le CO est un pronom (ex 7)
- b) Attention à l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir lorsque le COD est placé avant le verbe. (ex 8)

III. Les voix du verbe

Corpus

1. La police arrêta le criminel.
2. La police a arrêté le criminel.
3. Le criminel fut arrêté par la police.
4. Elle fut surprise.
5. Elle s'est évanouie.
6. Elle s'est lavé les cheveux.
7. Ils se sont battus.
8. La maison s'est vendue rapidement

1. La voix active

- Le sujet fait l'action exprimée par le verbe (ex 1)
- Aux temps composés, on utilise généralement l'auxiliaire « avoir » (voir leçon sur le passé composé). (ex 2)

2. La voix passive

- Le sujet ne fait pas l'action exprimée par le verbe. C'est le complément d'agent qui fait l'action exprimée par le verbe. (ex 3)

Remarque : le complément d'agent peut être sous entendu. (ex 4)

- On utilise toujours l'auxiliaire « être » à la voix passive, suivi du participe passé du verbe. Il faut donc toujours accorder le participe passé avec le sujet du verbe. (ex 3 et 4)

- pour transformer une phrase de la voix active à la voix passive, il faut conserver le même temps de conjugaison ; le COD de la voix active devient sujet de la voix passive ; le sujet de la voix active devient complément d'agent de la voix passive. (ex 1 et 3)

3. La voix pronominale

a) L'infinitif est précédé du pronom « se ».

b) Aux temps composés, on utilise toujours l'auxiliaire « être ». (ex 5)

c) On distingue

- les verbes essentiellement pronominaux, qui n'existent qu'à la forme pronominale (ex 5)
- les verbes pronominaux de sens réfléchi (ex 6)
- les verbes pronominaux de sens réciproque (ex 7)
- les verbes pronominaux de sens passif. (ex 8)